



**BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**  
SUPERVISION BANCAIRE

# Communiqué de presse

19 février 2021

## La BCE publie des protocoles d'accord pruden­tiels

- La BCE publie les protocoles d'accord pruden­tiels conclus avec le Royaume-Uni et d'autres autorités européennes et non-européennes
- Des protocoles d'accord supplémentaires seront publiés d'ici fin avril 2021
- Leur publication améliore la transparence et la responsabilité

Conformément à sa nouvelle politique de publication de ses protocoles d'accord, la Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour son protocole d'accord relatif à la coopération pruden­tielle post-Brexit avec les autorités du Royaume-Uni, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'accord avec l'autorité de réglementation pruden­tielle (*Prudential Regulation Authority*) et l'autorité de conduite financière (*Financial Conduct Authority*) fait partie de plus de 20 protocoles d'accord conclus par la supervision bancaire de la BCE avec les autorités de surveillance pruden­tielle des banques et des marchés en Europe et dans le reste du monde.

Afin d'améliorer la transparence et la responsabilité, le Conseil des gouverneurs de la BCE a récemment décidé de publier les protocoles d'accord pruden­tiels existants ainsi que ceux qui seront signés à l'avenir. La BCE publie donc ce jour un premier groupe d'accords qui inclut un protocole d'accord avec l'autorité de surveillance financière suédoise (*Finansinspektionen*), l'autorité de surveillance financière norvégienne (*Finanstilsynet*), l'autorité de surveillance financière danoise (*Finanstilsynet*) et l'autorité de surveillance financière finlandaise (*Finanssivalvonta*). Des protocoles d'accord avec l'Autorité de réglementation des services financiers d'Abu Dhabi Global Market, la Banque nationale de Moldavie et l'Autorité des marchés financiers des Pays-Bas sont également publiés. Les autorités concernées ont consenti à la publication de ces accords.

### **Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

La BCE négocie des protocoles d'accord avec des autorités nationales et internationales afin d'établir des cadres stables de collaboration et de partage de l'information pour la supervision coordonnée des banques et de leurs filiales et succursales transfrontières.

Elle vise à publier le second groupe de protocoles d'accord prudentiels déjà signés d'ici fin avril 2021. À l'avenir, elle publiera les protocoles d'accord dès que les autres autorités signataires consentiront à leur publication. Les protocoles d'accord ainsi que le cadre juridique et opérationnel de la BCE sont publiés sur une [page](#) spécifique du site de la supervision bancaire de la BCE.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Silvia Margiocco](#),  
au : +49 69 1344 6619**

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France